



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le seize janvier, les membres du Conseil municipal de la Commune de Fretigney-et-Velloreille se sont réunis à 20h30 à la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 10 janvier 2018, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes: Nicole MILESI, Marie-Noëlle CHARLES, Aurore AIGNELOT, Isabelle CETRE-LANGONET, Martine MOINE
Mrs: Christian NOLY, Thomas COLIN, Christian TISSOT, Serge GORRIS, Maurice MELET, Claude-Anthony CRUCEREY, Régis RIVET,

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Jean-Marc MEUTERLOS

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Patrick BARRAT Excusés: Christophe SIRGUEY,

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Isabelle CETRE-LANGONET est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 5 DECEMBRE 2017

Le compte rendu du 5 décembre est approuvé à l'unanimité.

II. TARIFS COMMUNAUX

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur les différents services communaux présents sur la commune.

Le conseil municipal décide de l'application des tarifs suivants à compter du 1^{er} février 2018:

LOCATION SALLE FOUROUZE

Fretigney – 1 jour.....	120 €
Fretigney – 2 jours.....	140 €
Extérieur – 1 jour	140 €
Extérieur – 2 jours.....	170 €
Chauffage	30 €
Forfait loc. vaisselle part.	30 €
Forfait loc. vaisselle asso.	10 €
Associations – repas.....	20 €
Réunions.....	20 €

LOCATION DU GYMNASE

Association à l'année.....	40 €
Particuliers.....	70 €

DROIT DE PLACE

Annuel	30 €
Commerces ambulants.....	10 €
Cirques	25 €

FETE PATRONALE

Autos Skooters.....	120 €
Stands de tir.....	25 €
Manèges (enfantin, toboggans etc.)	55 €
Confiseries.....	25 €
Petits stands	10 €

ALAMBIC

1 journée avec forfait eau 3 m3.....	20 €
M3 d'eau supplémentaire	3.50 €

CIMETIERE

Frais de concession pour inhumation :

Concession trentenaire.....	100 €
Concession cinquantenaire.....	300 €
Concession centenaire.....	1 000 €
Concession perpétuelle.....	3 000 €

Espace cinéraire :

Concession trentenaire.....	50 €
Concession cinquantenaire.....	150 €
Concession centenaire.....	500 €
Concession perpétuelle.....	1 500 €
Caveau pour l'espace cinéraire.....	550 €

III. MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE SUPERIEURE A 10% D'UN POSTE PERMANENT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 34 et 97 I ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

Vu la saisine du CT du CDG 70 en date du 15 janvier 2018 ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier la durée hebdomadaire du poste d'Adjoint administratif de la Maison de Services au Public afin de pallier l'accroissement de ses activités,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide, à compter du 1^{er} février 2018, de :
 - supprimer un poste d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 24 heures hebdomadaires (soit 24/35^{ème} d'un temps plein),
 - créer un poste d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 29 heures hebdomadaires (soit 29/35^{ème} d'un temps plein),
- précise s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Cette décision est prise à l'unanimité.

IV. AVENANT N°3 GAZ ET EAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'avenant n°3 au contrat de délégation par affermage du service public de distribution d'eau potable émis par le fermier GAZ ET EAUX. Cet avenant a pour objet de prolonger le contrat d'une durée d'un an afin de préserver la continuité du service lors du transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes des Monts de Gy au 1^{er} janvier 2019

Le Conseil Municipal, après délibération décide d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°3 émis par GAZ ET EAUX et à régler toute facture correspondant à ce dossier.

Cette décision est prise à l'unanimité.

V. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

Madame le Maire évoque le projet d'aménagement de quatre aires multisports sur les communes de Gy, Bucey-lès-Gy, Fretigney-et-Velloreille et Fresne-Saint-Mamès et explique que pour pouvoir les réaliser il convient de modifier les statuts de la Communauté de communes pour prendre une nouvelle compétence.

Après avoir entendu Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de modifier les statuts de la Communauté de communes des Monts de Gy, à savoir :

Compétences obligatoires

- *Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire*
 - Réalisation d'aires multisports

Cette décision est prise à l'unanimité.

VI. REALISATION DES AIRES MULTISPORTS

Madame le Maire présente le projet de réalisation de quatre aires multisports par la Communauté de communes des Monts de Gy sur les communes de Gy, Bucey-lès-Gy, Fretigney-et-Velloreille et Fresne-Saint-Mamès.

Elle indique que l'emplacement choisi par la commune de Fretigney-et-Velloreille est Rue du Gymnase :

Elle précise qu'une convention de mise à disposition sera à signer avec la Communauté de communes.

Le choix porterait sur une structure en métal-plastique recyclé posée sur une plateforme en gazon synthétique.

Le coût estimatif des 4 projets serait :

- Maîtrise d'œuvre : 10 325 € HT

- Plateforme (pour gazon synthétique) : 100 000 € HT (soit 25 000 € HT/aire)
- Equipement : 200 000 € HT (soit 50 000 €/aire)

TOTAL : 310 325 € HT

Madame le Maire précise que le projet peut être éligible au cofinancement de l'Etat (DETR, FNADT, Contrat de Ruralité) et du Conseil départemental de la Haute-Saône. La commune sera également appelée à participer sous la forme d'un fonds de concours, représentant 50% du coût des travaux hors subventions et hors FCTVA.

Elle présente le plan de financement de l'opération :

• Etat (DETR, FNADT, Contrat de ruralité)	35%	soit 108 613,75 €
• Département de la Haute-Saône	25%	soit 77 581,25 €
• Communauté de communes	40%	soit 124 130 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de réalisation d'une aire multisports sur la commune de Fretigney-et-Velloreille à l'emplacement: Rue du Gymnase. ;
- Autorise le 1er adjoint à signer avec la Communauté de communes :
 - la convention de mise à disposition du terrain et
 - la convention de mise en place du fonds de concours.

Cette décision est prise à l'unanimité.

VII. CONTROLE DES AGRES ET AIRES DE JEUX

Madame le Maire informe que les agrès du gymnase et du stade ainsi que les aires de jeux seront contrôlés courant de l'année par Sport 2000 de Gray.

VIII. PROJETS 2018

Changement de luminaires:

La commune va demander au SIED 70 un devis pour le changement des luminaires de plus 15 ans et sollicitera les subventions correspondantes.

Voirie 2018:

La commune va participer au marché groupé mis en place par la Communauté de Communes des Monts de Gy pour les travaux de voirie communale.

IX. DIVERS

Madame le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Mme Rivet et M Girardot concernant l'intersection des Routes de Gray et Besançon et la difficulté de respecter la signalisation mise en place Chemin du Malpommier. Cette demande sera étudiée par la commission Voirie.